

# Successor® T

Herbicide de post-levée précoce à large spectre pour la culture du maïs

## Description du produit en bref

Herbicide combiné avec un effet résiduaire et foliaire contre les dicotylédones et les graminées dans la culture de maïs.

## Matières actives

300 g/l Pethoxamide 187.5 g/l Terbutylazine

## Formulation

Suspension émulsion (SE)

## Trademark

FMC Corp., Agric. Chem. Group, USA

## Numéro d'homologation

W-6463

## Mode d'action

La **Pethoxamide** appartient à la famille chimique des Chloracetamides. Elle est absorbée principalement par les racines et aussi par les feuilles. La Pethoxamide provoque un arrêt de la synthèse des acides gras (Lipidbiosynthèse). La **Terbutylazine** appartient à la famille des Triazines. Elle agit principalement par absorption racinaire. Elle freine la photosynthèse. Elle est moins soluble que l'Atrazine et résiste mieux au lessivage.

La synergie entre les deux matières actives renforce l'effet résiduaire et anti-germinatif. L'effet foliaire est partiel. L'effet résiduaire se manifeste sur les germinations secondaires notamment sur les millets. Le produit reste actif dans les couches supérieures du sol.

## Utilisation Grandes cultures

### Maïs

Dosage : 2.5 - 3.0 l/ha Successor T en mélange avec 60-90 g/ha Principal + 0.5 l/ha de Gondor ou avec 1.0 l/ha Callisto ou avec 400 g/ha de Hector Max. Stade recommandé : 2-4 feuilles pour la culture et les adventices. Pour les millets, le stade optimal est de 3 feuilles. Un sol humide et un temps poussant favoriseront l'efficacité. Ne pas utiliser sur maïs de semence et maïs sucré.

Réduire le dosage de 30 % lors de semis tardifs (dès juin). Demandez un conseil si nécessaire.

## Spectre d'efficacité

### Spectre d'efficacité Successor® T :

**Bonne efficacité** : Amarante(s), Ambroisie, Antémis des champs, Arroche étalée, Bidens tripartita, Capselle bourse à pasteur, Chénopode(s), Colza (repousses), Datura stramoine, Erodium à feuilles de cigue, Ethuse, Fumeterre, Galinsoga, Géranium, Jusquiame noire, Laiteron(s), Lamier(s), Lampsane commune, Lampourde glouteron.

**Efficacité insuffisante** : Renouée amphibie, Rumex, Prêle, Chardons des champs, Chiendent, Folle avoine, Liserons, Panic(s), Sorgho d'Alep

**Spectre d'efficacité du mélange Successor® T + Callisto®** : est conseillé en cas de présence de Panic pied de coq, Digitale filiforme, Camomille et Morelle noir.

**Spectre d'efficacité du mélange Successor® T + Principal®** : est conseillé en cas de présence de Digitale sanguine, Digitale filiforme, Sétaire verte, Ray-grass, Camomille, Prêle et Chiendent

### Restrictions

Successor T ne doit pas être employé sur des sols sableux ou filtrants. La profondeur du semis doit être régulière. Ne pas avoir de semences à la surface du sol. Les semences doivent être bien recouvertes. Successor T ne doit pas être utilisé à proximité de cours d'eau ou surface aquatique. 1 traitement au maximum jusqu'à fin juin au plus tard. Ne pas appliquer ce produit dans les zones de protection des eaux souterraines (S2) et dans les régions karstiques. Ne pas appliquer Successor T dans des cultures de maïs de semences ou de maïs sucré. Travaux successifs : porter des gants de protection + une tenue de protection jusqu'à 48 heures après l'application du produit. Préparation de la bouillie : Porter des gants de protection + des lunettes de protection ou une visière. Application de la bouillie : Porter des gants de protection + une tenue de protection + une visière + un couvre-chef. Les équipements techniques utilisés lors de l'application (p. ex. cabine de tracteur fermée) peuvent remplacer les équipements personnels de protection s'ils offrent de manière avérée une protection semblable ou supérieure. SPe 3 : Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 6 m par rapport aux eaux de surface. Pour protéger des conséquences liées au ruissellement, respecter une zone tampon enherbée sur toute la surface de 6 m par rapport aux eaux de surface. La réduction de la zone liée à la dérive et les dérogations sont fixées dans les instructions de l'OFAG. SPe 3 : Pour protéger les organismes aquatiques, le risque de ruissellement doit être réduit de 2 points selon les instructions de l'OFAG. SPe 1 : Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer plus de 0.75 kg/ha de la matière active terbuthylazine sur la même parcelle sur une période de 3 ans.

### Miscibilité

Pour élargir le spectre d'efficacité, Successor T peut être mélangé avec Callisto, Principal, Titus ou Hector Max. Ajouter Successor T toujours en dernier dans la cuve. Ces combinaisons élargissent le spectre d'efficacité et augmentent l'effet résiduaire en particulier sur les millets (Efficacité sur les germinations secondaires).

### Rotation culturale

Après une récolte normale, toutes les cultures peuvent être semées. Si l'on doit ressemer une culture après une application de Successor T, seul le

maïs est recommandé.

### Production sous label et PI

Il faut tenir compte des lignes directrices PI (PER) et des indications des productions sous LABEL. PI (PER):

### Important à savoir

Une humidité suffisante ainsi qu'une bonne préparation homogène du sol sont importantes pour avoir une bonne efficacité de Successor T. En cas de sécheresse, l'efficacité sera moins bonne mais reviendra avec les précipitations suivantes. Par temps chaud et une bonne croissance de plantes, l'effet est amélioré.

### Indications de risques particuliers et conseils de prudence

Pour une utilisation conforme des produits, seules les indications du mode d'emploi sur/ou joint à l'emballage font foi.

### Restes et emballages vides

Les restes de produits doivent être déposés dans une déchetterie communale, un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente desdits produits. Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et déposés dans une décharge.

### Indications pour l'acheteur

Nous garantissons que la composition du produit dans son emballage d'origine fermé, correspond aux indications mentionnées sur les étiquettes. Nous déclinons toute responsabilité pour des conséquences directes ou indirectes liées à un entreposage ou à une application non conforme aux recommandations légales, à une mauvaise qualité d'application ou au non-respect des bonnes pratiques agronomiques. De nombreux facteurs, spécialement les particularités régionales, comme par exemple la structure du sol, les variétés et les conditions climatiques peuvent avoir une incidence négative sur l'efficacité souhaitée du produit, voire même aboutir à des dégâts sur les plantes cultivées traitées. Pour des préjudices de cet ordre, nous déclinons toute responsabilité.

### Mention d'avertissement

ATTENTION

### Phrases H

**H302** Nocif en cas d'ingestion. **H319** Provoque une sévère irritation des yeux. **H373** Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. **H410** Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Phrases EUH

**EUH208** Contient du (de la) (nom de la substance sensibilisante). Peut déclencher une réaction allergique. **EUH401** Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

### Phrases P

**RRV** Emploi interdit sur les toits et les terrasses, sur les aires d'entreposage, sur les routes, les chemins et les places, sur les talus et les bandes de verdure le long des routes et des voies ferrées.

**P102** À conserver hors de portée des enfants.

**P280** Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

**P305+P351+P338** EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

**P337+P313** Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

**P302+P352** EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

**P391** Recueillir le produit répandu.

**P362** Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

**P501** Éliminer le contenu/récipient en prenant toutes précautions d'usage.

**SP1** Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

**SPe2** Afin de protéger les eaux souterraines, ne pas

appliquer ce produit dans les zones de protection des eaux souterraines (S2).



GHS07



GHS08



GHS09

### En cas d'urgence, intoxications

Centre d'information toxicologique à Zurich, Tél. 145 ou 044 251 66 66.

### Emballage

10 00 88 Carton à 4 x 5 l

10 00 88 Emballage simple à 5 l

### Contact

Stähler Suisse SA  
Henzmannstrasse 17 A  
4800 Zofingen  
Tél: 062 746 80 00  
Fax: 062 746 80 08  
info@staehler.ch  
<http://www.staehler.ch>